



NOTE DE SERVICE / MEMO

Information distribuée auparavant / Information previously distributed

TO: Transportation Committee

DESTINATAIRE : Comité des transports

FROM: Alain Gonthier,
General Manager, Public Works
Department

Contact :

Carol Hall, Associate Director, Traffic
Services, Public Works Department
613-580-2424 x23185

Carol.Hall@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Alain Gonthier,
directeur général, Direction générale
des travaux publics

Personne-ressource :

Carol Hall, directrice adjointe, Services
de la circulation, Direction générale des
travaux publics

613 580-2424, poste 23185

Carol.Hall@ottawa.ca

DATE : 17 avril 2023

17 mars 2023

NUMÉRO DE DOSSIER : ACS2023-PWD-TRF-0003

SUBJECT: Report on the use of Delegated Authority during 2022 by the Public Works Department

OBJET : Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués en 2022 à la Direction générale des travaux publics

CONTEXTE

L'objectif de ce mémorandum est de rendre compte au Comité des transports de l'exercice des pouvoirs délégués en 2022.

Le règlement n° 2022-253 est « un règlement de la Ville d'Ottawa concernant la

délégation de pouvoirs à des agents de la Ville d'Ottawa » et porte l'appellation « Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs ». Le règlement a été adopté par le Conseil municipal le 31 août 2022, abrogeant le règlement n° 2022-29.

Ce règlement attribue des pouvoirs délégués aux agents de la Direction générale des travaux publics, ce qui leur permet d'exercer différentes activités opérationnelles et ce qui les oblige à rendre compte au comité permanent compétent, au moins une fois par an, de l'exercice des pouvoirs ainsi délégués.

EXPOSÉ

Les Services de la circulation relèvent du Comité des transports. Pour respecter les obligations de compte rendu définies dans l'annexe G (Direction générale des transports) du Règlement n° 2022-253, une liste consolidée a été établie, laquelle met en lumière l'exercice des pouvoirs délégués au cours de cette période (veuillez consulter le document 1).

CONCLUSION

Les Services de la circulation continueront de rendre compte une fois par an, au Comité des transports, de l'exercice des pouvoirs délégués, conformément à la version actuelle du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (n° 2022-253).

Pour de plus amples renseignements sur les points énumérés dans le document 1, veuillez communiquer avec Carol Hall, directrice adjointe, Services de la circulation, par téléphone (613-857-3549) ou par courriel (Carol.Hall@ottawa.ca).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

*Original signé par
Alain Gonthier*

c. c. : Équipe élargie de la haute direction
Équipe de direction de la Direction générale des travaux publics
Directrice, Information du public et Relations avec les médias
Gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités
Coordonnateur, Comité des transports
Équipe de direction du secteur d'activité des Services de la circulation

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 – Exercice, en 2022, des pouvoirs délégués aux Services de la circulation
— annexe K (Direction générale des transports) du Règlement n° 2022-253

Document 1 – Exercice, en 2022, des pouvoirs délégués aux Services de la circulation — annexe K (Direction générale des transports) du Règlement n° 2022-253

Annexe K, sous-section 5. (1) – Modifications des intersections et des voies

Signalisation lumineuse et carrefours giratoires

En 2022, les Services de la circulation ont préconisé la modification des intersections par le biais du Programme de nouveaux dispositifs de signalisation et du financement du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC). Une délégation de pouvoirs en matière de modification des intersections et de la chaussée a été requise à trois endroits.

Tableau 1 – Exercice des pouvoirs délégués en 2022 pour l'installation de signalisation lumineuse et les travaux de construction de carrefours giratoires

Lieu	N° de quartier	Description
Rue Perth, 30 m à l'est de la promenade Gamble	21	Signalisation piétonnière en milieu de quadrilatère
Chemin Richmond, 80 m à l'est de l'avenue Wavell	7	Signalisation piétonnière en milieu de quadrilatère
Chemins Frank-Kenny et Innes	1/19	Carrefour giratoire

Améliorations apportées à la sécurité des intersections

En 2022, les Services de la circulation ont préconisé l'amélioration de la sécurité des intersections par le biais du plan de mise en œuvre 2022 du plan d'action en matière de sécurité routière. Une délégation de pouvoirs en matière de modification des intersections et de la chaussée a été requise à trois endroits.

Tableau 2 – Exercice des pouvoirs délégués en 2022 pour l’amélioration de la sécurité des intersections

Lieu	N° de quartier	Description
Chemin Century à la hauteur du chemin McCordick	21	Intersection oblique recensée comme nécessitant une mesure corrective dans le cadre de l’étude sur les intersections obliques d’Ottawa. Fermeture d’un tronçon oblique du chemin Century Ouest et de l’intersection secondaire en forme de « T » reliant le chemin McCordick.
Passage à niveau du chemin Buckland	20	Modifications du passage à niveau afin de fournir un aménagement ininterrompu pour piétons conforme aux normes et à la réglementation de Transports Canada en matière de passages à niveau.
Passage à niveau de l’avenue Woodroffe	9/24	Améliorations à apporter au transport actif du sentier polyvalent qui longe l’avenue Woodroffe, à l’approche du passage à niveau. Retrait des bornes, mise en place d’indicateurs tactiles de surface et amélioration du marquage au sol.

Passages pour piétons

En 2022, les Services de la circulation ont préconisé l’installation d’un (1) passage pour piétons sur tout le territoire de la Ville grâce au financement du Programme de passages pour piétons. Un certain nombre de passages pour piétons ont été conçus ou sont en cours de conception et devraient être installés en 2023. Certaines mises en œuvre prévues en matière d’aménagement de passages pour piétons en 2022 ont été retardées par des grèves dans le secteur de la construction, des retards dans la chaîne d’approvisionnement et la pénurie de matériaux dépendant d’un transport international (matériel de signalisation routière, panneaux et matériaux de construction), de même que par une importante hausse des coûts de construction dans la dernière année (10 à 30 %).

La mise en œuvre des passages pour piétons en 2022 était de type C. Elle nécessitait l’installation de poteaux montés latéralement pour les panneaux indicateurs de ces passages, des feux clignotants et le marquage nécessaire au

sol. L'exercice des pouvoirs délégués était nécessaire pour les modifications de la chaussée. Les détails concernant le lieu de mise en œuvre sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 – Exercice des pouvoirs délégués en 2021 pour les passages pour piétons du type C

Lieu	N° de quartier	Description
Promenade Steeple Chase à l'angle de la promenade Springwater	23	Des descentes de bordure et des indicateurs tactiles de surface de marche ont été installés des deux côtés de la chaussée.

Annexe K, sous-section 6. (1) et (2) Panneaux de signalisation, signalisation lumineuse, marquage au sol et éclairage de rue

En 2022, annexe K, sous-section 6 (1) et (2). Les panneaux de signalisation, la signalisation lumineuse, le marquage au sol et l'éclairage de rue ont été utilisés pour installer, exploiter ce qui suit et en assurer l'entretien :

- Installation de 12 089 panneaux de signalisation et entretien de 31 000 panneaux de signalisation
- Environ 4,715 millions de mètres de marques longitudinales sur la chaussée
- 1 203 carrefours à feux, dont 86 % sont équipées de signaux sonores
- 17 radars photographiques actifs et 84 appareils photo actifs reliés aux feux rouges sur tout le territoire de la Ville
- 317 caméras de surveillance de la circulation
- 76 839 lampadaires

Voici les coûts correspondant aux éléments ci-dessus :

- 12 924 265,26 \$ pour les travaux réalisés pour le compte d'autres directions générales ou pour des organismes externes
- 4 019 935,81 \$ pour l'entretien des panneaux indicateurs
- 7 410 922,85 \$ pour l'entretien des feux de circulation
- 4 507 821,31 \$ pour le marquage au sol
- 11 443 410,99 \$ pour l'éclairage de rue

Remarque : Les totaux pour l'entretien des panneaux indicateurs et le marquage au sol ci-dessus comprennent, sans s'y limiter, les coûts encourus en 2022 pour l'installation de panneaux de signalisation et le marquage au sol associé à divers dispositifs de signalisation, y compris les passages pour piétons énumérés précédemment, diverses mesures de régulation de la circulation (par exemple, interdiction de tourner à droite à un feu rouge aux carrefours à feux), les zones désignées (par exemple, les zones de limitation de la vitesse, les zones de sécurité communautaire, etc.) et le contrôle automatisé de la vitesse.

Annexe K, sous-section 8. (1). Contrôle temporaire de la circulation et du stationnement

En 2022, annexe K, sous-section 8. (1). Le contrôle temporaire de la circulation et du stationnement a été utilisé pour remédier à ce qui suit et en assurer la gestion :

- 932 incidents qui ont eu des incidences modérées ou fortes sur le déroulement de la circulation.
- 810 incidents qui ont obligé à fermer temporairement des voies de circulation ou des routes.
- 493 autorisations pour des événements spéciaux/permis de tournage de films, 250 demandes de tournage de films et 225 ordres de travail liés à des événements divers (manifestations, festivals, défilés, films, etc.).

Les travaux correspondant aux activités de contrôle temporaire de la circulation et du stationnement relativement à des événements spéciaux, dont des manifestations, des festivals et des défilés, ainsi qu'à la fermeture temporaire de routes et à des événements d'urgence, se sont élevés à 242 924,70 \$.